

Table-ronde

**« Démocratiser la fibre
pour les entreprises et services publics »**

Colloque Territoires et réseaux d'initiative publique
6 avril 2016

Fibre et Entreprises : chantiers prioritaires de la revue stratégique



PME CONNECTÉES

« Faire émerger une architecture universelle de réseau en fibre optique, permettant l'**émergence d'un marché de masse de la fibre pour les PME.** »



FIBRE OPTIQUE

« **Inciter à l'investissement et à la migration vers la fibre optique** »

**Réflexion globale de l'Arcep sur l'utilisation
des infrastructures mutualisées en fibre optique**

**L'objectif visé est d'assurer que les réseaux FttH puissent devenir
l'infrastructure fixe universelle de demain**

Les offres proposées actuellement sur la fibre mutualisée ne permettent pas de migrer tous les usages du cuivre

Usages concernés

Support cuivre

Support fibre



Logements



**Locaux à usage professionnel
/ entreprises avec des besoins classiques**

ADSL

***BLOM depuis
quelques
années***



**Locaux à usage professionnel
/ entreprises avec des besoins spécifiques**

**SDSL
ADSL
RTC**

**BLOD depuis
les années 90**



**Objets connectés situés dans les bâtiments
et multi-accès**

***pas sur BLOM
→ sous peu ?*** 



Objets connectés situés en dehors des bâtiments

xDSL

BLOD



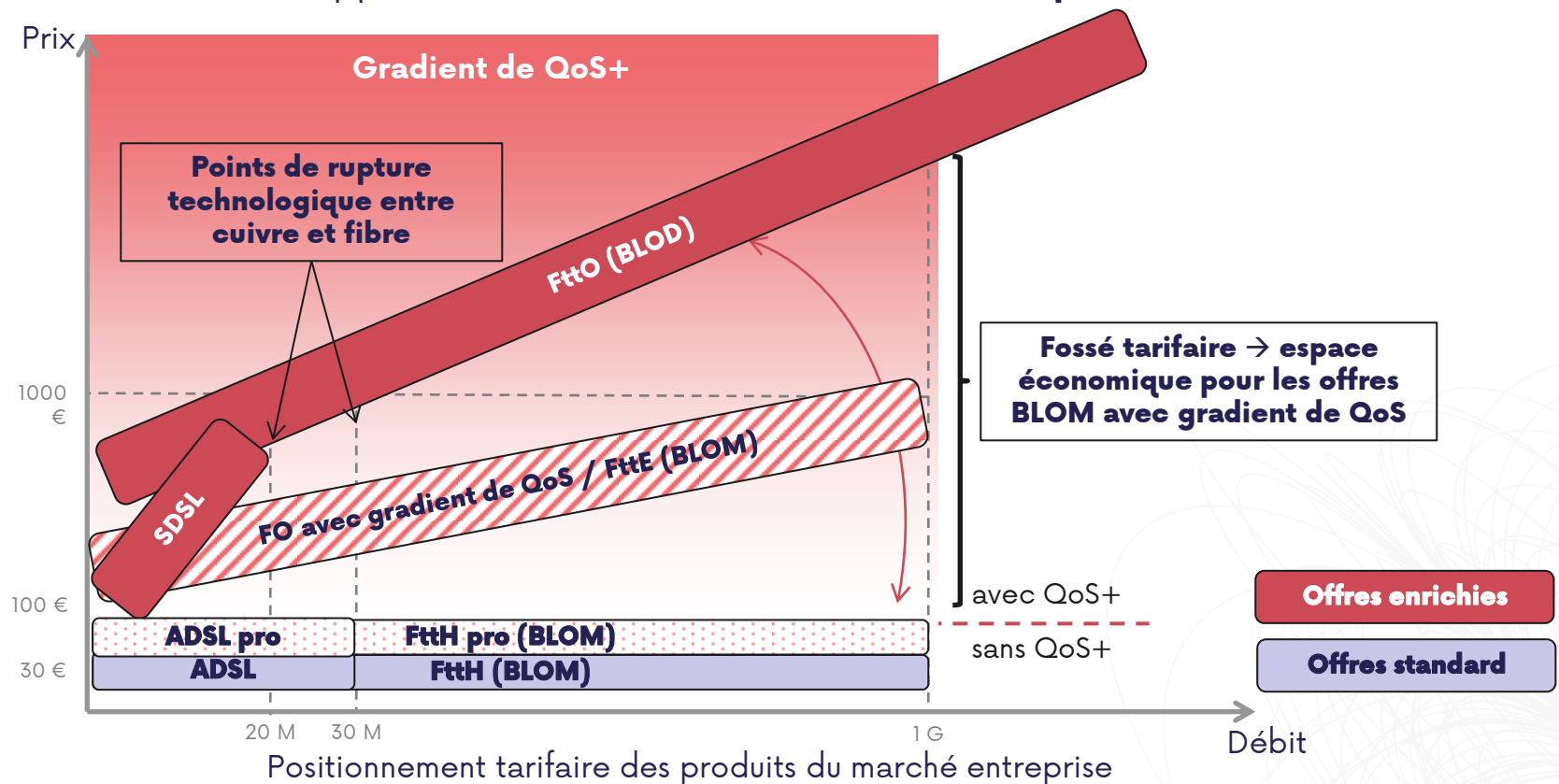
**Éléments de réseaux
(BTS, *small cells*, points d'accès Wifi)**

***pas sur BLOM
→ demain ?*** 

Ce manque pèse sur la connectivité des entreprises

Le positionnement tarifaire des offres entreprises fait apparaître un espace économique en milieu de marché, pour une gamme d'offres complémentaires

- Ces offres s'appuieraient sur la BLOM, avec ou sans adaptation d'architecture



Les usages actuels du cuivre pourraient être satisfaits sur fibre si des offres de gros supplémentaires étaient fournies

En l'absence d'offres de gros adaptées, plusieurs usages de la boucle locale de cuivre ne peuvent pas encore migrer sur FttH alors que les solutions techniques existent





- Mise à disposition d'un gradient de QoS+ pour les entreprises



- Utilisation de plusieurs accès fibre en cas de besoin spécifique d'une entreprise ou pour e.g. le raccordement des ascenseurs situés dans les parties communes des immeubles

Enjeu pour l'Arcep : inciter les Opérateurs d'Infrastructures à proposer des offres enrichies qui étendent les usages de la fibre mutualisée

Des opérateurs prévoient déjà des offres passives et activées

Opérateur d'infrastructure	Infrastructure envisagée	Types d'offres enrichies envisagées	
	<ul style="list-style-type: none">• fibres supplémentaires point à point• points de branchement dédiés• SI et processus dédiés	<ul style="list-style-type: none">• proposition d'offres de gros avec QoS+ passive et activée• prêt à proposer son offre de gros activée sur les réseaux tiers si une offre passive équivalente est proposée	<i>Accès avec QoS+ sur une fibre supplémentaire</i>
	<ul style="list-style-type: none">• pas de fibres supplémentaires• pas nécessairement de points de branchement dédiés• SI et processus standards avec adaptations lorsque nécessaire	<ul style="list-style-type: none">• Proposition d'offres de gros activées• Réflexion sur la fourniture d'une offre passive	<i>Accès avec QoS+ sans fibre supplémentaire (notamment priorisation)</i>

Une consultation publique est en préparation sur ce sujet

Thématique

**Offres enrichies
sur fibre
mutualisée**

*de manière
complémentaire :*

**Usages hors du
cadre juridique
actuel du
L.34-8-3**

Questions clés

Services attendus dans ces offres
(gradient de QoS+, accès supplémentaire)

Caractéristiques principales des offres
(point de livraison, type d'accès)

Conditions opérationnelles de l'accès

Cas de la zone très dense

Besoins pertinents sur usages actuels et futurs



Objets connectés situés en dehors des bâtiments



Éléments de réseaux
(BTS, *small cells*, points d'accès Wifi)

Objectifs

- Encourager l'émergence d'une gamme d'offres enrichies sur la fibre mutualisée
- En particulier en vue de permettre aux PME de bénéficier d'abonnements adaptés à leurs besoins
- Faire migrer ces usages de la boucle locale de cuivre vers la fibre optique mutualisée
- Favoriser l'innovation

Son positionnement dans la régulation des marchés entreprises

Produits généralistes

- Produits techniquement équivalents aux produits vendus sur le marché résidentiel...
- ... pouvant inclure des options commerciales spécifiques (« offres pro »)
- ... ou non (« offres grand public »)

Produits spécifiques entreprises (avec qualité de service renforcée – QoS+)

- Produits techniquement spécifiques...
- ... répondant à des exigences de QoS fortes : dates de RDV pour mise en service, disponibilité du service, réactivité du service client et des unités d'intervention en cas de problème (« GTR »)

Régulation généraliste

offres de gros activées généralistes
(décision n° 2014-0734)

offres de gros passives
(infrastructures de boucle locale filaire : GC, dégroupage, ...) (décision n° 2014-0733)

Cadre symétrique : accès aux réseaux en fibre optique mutualisés (Ftth / BLOM)

Régulation spécifique entreprise : marché de gros des « services de capacité »

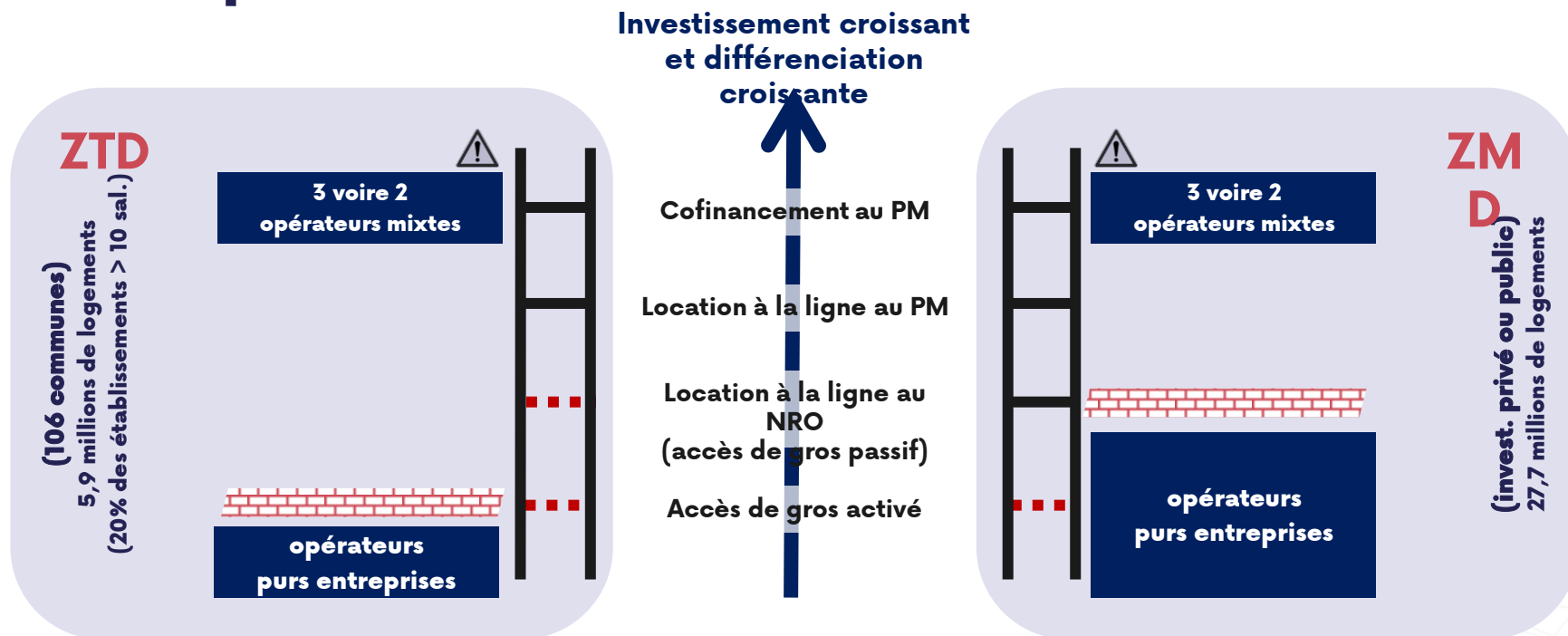
offres de gros activées spécifiques entreprises
(décision n° 2014-0735)

**Projet de consultation publique sur l'extension de la gamme d'offres
fournies sur les réseaux mutualisés en fibre optique**

REGULATION
ASYMETRIQUE

REGULATION
SYMETRIQUE

L'Arcep pourrait donner des orientations supplémentaires visant à favoriser le développement d'offres sur la fibre entreprises



Thématique

Offres de gros complémentaire
s pour
opérateurs purs
entreprises

Questions clés

- Emergence d'offres de gros activées avec et sans QoS+ en complément des offres passives
- Emergence d'offre de fibre noire sur segment de transport NRO-PM en ZTD (vs offre de raccordement distant des PM existante en ZMD)

Objectifs

- Atteindre une complétude de couverture et de gamme d'offres à destination des marchés entreprises
- Faire émerger une concurrence face à Orange et SFR sur le marché de la fibre entreprise

Calendrier global envisagé

2016

2017

mai 2016
CP sur les usages
BLOM et la
connectivité des
entreprises

S2 2016
Document final
usages BLOM et
connectivité
entreprises

2016
Travaux statut « zone fibrée »

été 2016
Publication
Bilan et
perspectives
ADM

nov. 2016
CP1 des
projets
ADM

févr 2017
CP2 et
notification
ADLC

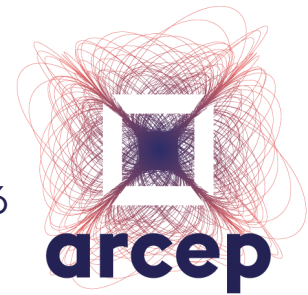
**mai
2017**
Notif CE

juin 2017
Adoption
décisions

**Merci
de votre
attention**

**Lien vers le grand dossier
« la régulation du marché entreprises » :**
<http://www.arcep.fr/index.php?id=12586>

Contact : collectivites@arcep.fr



Annexe - Régulation des produits de gros activés sur fibre optique dédiée d'Orange (BLOD)

Cycle en cours
(jusque fin
juin 2017)

Dans la décision 2014-0735, l'Arcep a introduit une dérégulation partielle et progressive selon l'intensité concurrentielle constatée sur les communes

→ 3 critères cumulatifs à remplir en ZF1, zone de levée des obligations tarifaires sur les offres de gros activées BLOD d'Orange

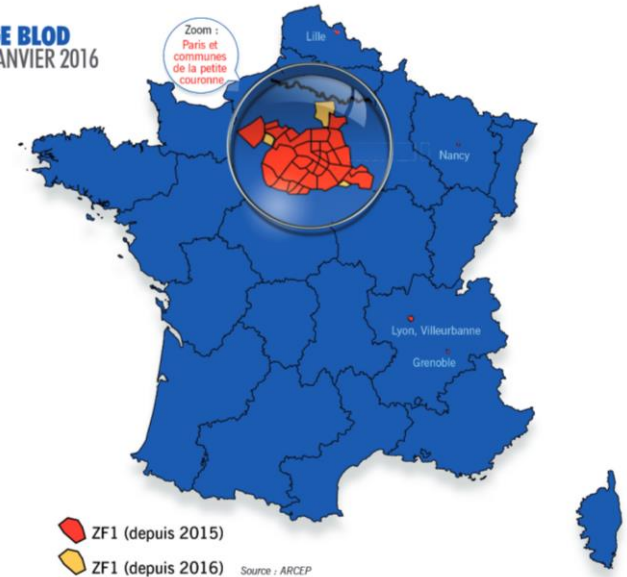
20 communes au 1^{er} janvier 2016
(prochaine et dernière révision sur ce cycle en janvier 2017)

Probable révision des critères de la ZF1 en fonction :

- de l'intensité concurrentielle observée,
- de l'articulation avec le cadre symétrique (émergence d'offres de gros avec qualité de service renforcée sur la BLOM)

Potentielle extension de la ZF1 au prochain cycle...

ZONAGE BLOD
AU 1^{ER} JANVIER 2016



Annexe – détail des critères pour le zonage ZFI

Rappel des critères utilisés pour le zonage

3 critères retenus pour définir la ZFI :

1. **densité d'établissements (sites non résidentiels) de plus de 10 salariés dépassant 50 par km²** : atteste d'une distance moyenne limitée de raccordement d'un tel établissement (cible principale des offres de détail d'accès sur BLOD)
2. **plus de 50 accès activés vendus sur le marché de détail**
3. **au moins la moitié des accès sur BLOD recensés dans la commune a été construite par les opérateurs alternatifs** : atteste d'une concurrence suffisamment développée

